Envoyé en préfecture le 15/12/2022 Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID: 059-215902073-20221215-79\_2022-DE

SLO



## MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord Arrondissement de Valenciennes Canton d'Anzin

## **OBJET:**

OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DES FETES (OMCL)

CONVENTION FINANCIERE ANNEE 2022

**AVENANT Nº 1** 

Date de la convocation Le 16 Novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Le Maire ou le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 LILLE);

Délibération rendue exécutoire transmise en Sous-Préfecture le

Document certifié conforme,

publiée ou notifiée le

## REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 22 NOVEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt-deux Novembre à Dix Huit heures Trente minutes, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville — Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de M. Raphaël KRUSZYNSKI - 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire en l'absence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire empêché tel que prévu à l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée aux portes de l'Hôtel de Ville conformément à la loi.

Etaient présents: M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, MM. Jean-Luc BULENS, Daniel HERLAUD, Didier MARMIGNON, Mmes Corinne WISNIEWSKI, Monique PASSET, Sandrine PONCHANT-CODET, M. Benjamin LECLERCQ.

Excusés: Mmes Joëlle LEGRAND-DELHAYE (pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI), Sylviane DEBOSZ (pouvoir à Mme Monique PASSET), Patricia DURIEUX-PATRIS (pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (pouvoir à M. Jean-Luc FRERE), MM. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Cédric LATOUCHE (pouvoir à M. Michel RENARD), Anthony HERNANDEZ (pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ), Mmes Virginie BERNUS (pouvoir à Mme Catherine ROLY-EL HIBA), Mme Tiffanie SURIA.

Absents: M. Benamar TOUATI.

Secrétaires de séances : Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL.

DELIBERATION FAISANT SUITE A UN DEBAT A HUIS CLOS

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au juridico-administratif ;

Reçu en préfecture le 15/12/2022 Publié le *donne le clure au cuare* ID : 059-215902073-20221215-79\_2022-DE

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

VU la délibération n° 22 du Conseil Municipal du 07 Avril 2022 concernant la convention financière 2022 entre la Commune d'ESCAUTPONT et l'OMCLF (Office Municipal de la Culture, des Loisirs et des Fêtes);

VU la convention financière 2022 en date du 06 Mai 2022 concernant le versement de la subvention d'un montant de 30 000,00  $\epsilon$ ;

Il informe l'Assemblée que l'état actuel de la trésorerie de l'OMCLF ne permet pas la réalisation de tous les projets qu'il s'était fixés.

A cet effet, afin que l'Association précitée puisse réaliser les actions suivantes, à savoir :

- Excursion à BERNISSART (BELGIQUE) Visite du musée de l'iguanodon et de la mine,
- Excursion à PARIS Visite du Salon de l'Agriculture,
- Acquisition d'une sculpture acier pour la Commune et d'une machine à pop-corn,

Madame Christine PLUMECOCQ – Présidente de l'OMCLF sollicite le Conseil Municipal pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 000,00  $\epsilon$ .

Subséquemment, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire précise à l'Assemblée la nécessité d'établir un Avenant n° 1 à la convention financière 2022 en date du 06 Mai 2022.

Il présente au Conseil Municipal, le projet d'Avenant n° 1 qui fixe les droits et obligations de chaque partie :

- La commune d'ESCAUTPONT, représentée par Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire,
- L'Office Municipal de la Culture, des Loisirs et des Fêtes, représenté par Mme Christine PLUMECOCQ, Présidente.

LE CONSEIL MUNICIPAL;

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE 1<sup>ER</sup> ADJOINT AU MAIRE ;

APRES AVOIR DELIBERE;

**DECIDE** à 22 voix pour Mme Christine PLUMECOCQ, M. Michel RENARD et M. Cédric LATOUCHE (pouvoir à M. Michel RENARD) ne prennent pas part au vote) d'attribuer à l'OMCLF (Office Municipal de la Culture, des Loisirs et des Fêtes) une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 000,00  $\epsilon$ .

000079

Envoyé en préfecture le 15/12/2022 Reçu en préfecture le 15/12/2022

AUTORISE Madame le Mai Publié le gner l'Avenant l'a la Convention financière entre la (ID; 059-215902073-20221215-79\_2022-DE et

l'OMCLF (Office Municipal de la Culture, des Loisirs et des Fêtes) pour l'année 2022.

DIT que les crédits nécessaires figurent au budget de l'exercice 2022, compte « 65748 ».

Fait en séance les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme,

J. LEGRAND-DELHAYE.